

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2009**

Convocations du 19 juin 2009

Présents : Alain Lambert, Dominique Rey, Jocelyne Artéro, Daniel Duclosson, Philippe Girod, Philippe Guichard, Frédéric Merlet, Denis Vuillat, Valérie Nguyen, Mathilde Millet.

Absente excusée : Nathalie Mortier qui donne pouvoir à Valérie Nguyen.

Secrétaire élu : Philippe Girod

I - Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du 18 mai n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - Présentation du projet de réhabilitation du bâtiment communal :

Permis de construire :

Lors de la réunion du 8 juin, les commissions travaux et urbanisme ainsi que le comité consultatif ont pris connaissance de l'avant projet des travaux de réhabilitation du bâtiment communal, transfert de la mairie au rez de chaussée et création de deux appartements à l'étage, présenté par l'architecte Monsieur Roland Baudet.

Quelques modifications ont été apportées aux premières esquisses. En ce qui concerne l'aspect extérieur, suppression d'une fenêtre et création d'une porte, côté sud modification des ouvertures avec création d'une porte-fenêtre etc...

Le Maire présente au conseil les plans modifiés de l'avant projet. Le conseil municipal après discussion accepte le projet présenté et autorise le Maire à déposer et à signer les autorisations d'urbanisme pour ces travaux. Il rappelle au conseil le coût total des travaux pour un montant de 736 175 € HT.

Choix des bureaux de contrôle :

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment il est obligatoire de faire intervenir un bureau de contrôle technique et un bureau pour la coordination sécurité et santé.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs établissements spécialisés dans ce domaine.

APAVE sis Park nord à Metz Tassy

PAE VERITAS sis Parc Longeray à Metz Tassy

SOCOTEC sis 16 route de Nanfray à Cran Gevrier.

Monsieur Philippe Guichard s'est chargé d'étudier les différentes propositions faites par les entreprises : nombre de missions facturées, critères divers etc...

Le résultat de la consultation est le suivant :

Société	Coordination sécurité santé	Contrôle technique	Totaux
APAVE	4865.00 € HT	6100.00 € HT	10 965.00 € HT
PAE VERITAS	4120.00 € HT	6462.50 € HT	10 582.50 € HT
SOCOTEC	2700.00 € HT	5975.00 € HT	8 675.00 € HT

Le conseil décide de choisir la société SOCOTEC pour un coût global de 8 675.00 € HT.

Subventions :

Le Maire rappelle au conseil que plusieurs demandes de subventions ont été adressées au **Conseil général** : une première aide avait été sollicitée dans le cadre du PACT (Programme Action Concertée du Territoire) à Monsieur Christian Monteil. Il a promis une subvention de 20 % sur le premier estimatif : 500 000 €. Puis un accord est intervenu entre Mrs Lambert et Monteil pour actualiser la subvention, le montant des travaux s'élevant à 736 175 € HT (travaux plus maîtrise d'œuvre plus contrôles divers) Le Président du Conseil général s'est engagé à verser 20 % du nouveau montant de travaux. Cette somme sera étalée sur 2010 et 2011.

Conseil régional : un dossier de demande de subvention a été adressé dans le cadre des communes de moins de 1000 habitants et un autre dans celui des économies d'énergie.

Fonds parlementaires : un effort particulier peut être fait pour la commune si nous ne sollicitons pas de D.G.E (Dotation Globale d'Équipement). Les travaux d'assainissement réalisés par la Communauté de communes de la Semine ainsi que la construction de deux groupes scolaires, un à Franclens et un à Clarafond,, ont déjà été largement aidés par une attribution importante de D.G.E. Le Maire espère percevoir une subvention plus intéressante des fonds parlementaires en ne demandant pas la D.G.E. l'année prochaine.

Act habitat : Cellule pôle aménagement peut faire obtenir une subvention estimative de 11 260 euros à condition de ne pas dépasser 5,04 € le M² pour le calcul des loyers. Après une simulation de l'emprunt et des échéances il s'est avéré qu'en fixant le loyer à 6.50 € le M², la subvention serait amortie en 5 ans et demi nous laissant maître de la situation pour les années à venir.

III - Souscription emprunt :

Afin de financer les travaux d'aménagement de son bâtiment communal la municipalité envisage de contracter un emprunt de 600 000 € à **taux fixe sur une durée de 25 ans.**

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires dont résultat ci-après :

☐ La Banque populaire des Alpes :.....**Taux : 4.90 %**

- ☐ Le Crédit agricole :.....Taux : **4.80 %**
- ☐ La Caisse d'Épargne :.....Taux : **4.92 %**
- ☐ Le Crédit mutuel :.....Taux : **4.60 %**

Le conseil municipal prend connaissance des taux et conditions proposés par les différentes banques et constate que l'offre du **Crédit mutuel** est la plus avantageuse. Il décide de contracter un **emprunt de 600 000 € sur une durée de 25 ans au taux fixe de 4.60 %** auprès de cet établissement bancaire. Il autorise le Maire à signer le contrat et à régler les formalités afférentes à cette opération.

IV - Délibération modificative :

Lors de l'élaboration du budget principal en début d'année il avait été prévu de réaliser un emprunt de 500 000 €. Considérant que le montant des frais engagés pour assurer le règlement des travaux en cours et à venir dépassent les prévisions, nécessité est d'emprunter 600 000 €. Ce changement obligera d'ajouter 100 000 € en recettes d'investissement et de reporter cette même somme en dépenses d'investissement.

La délibération sera prise lors du déblocage des fonds.

V - Projet de création d'un D.V.D. « Ce doyen, écoutons-le »

Monsieur Cornaz, écrivain, domicilié sur la commune, a présenté au Maire et aux adjoints un projet pour la réalisation d'un film sur l'histoire du village. Le conseil fera appel à quatre personnes, figures du village, qui ont connu Saint Germain sur Rhône autrement. Les interviews seront réalisés par la société AIR'H audiovisuel ainsi que le montage du film. Coût de cette production d'une durée de 20 minutes : 1291.68 € TTC pour 1 film et 10 DVD.

Le court métrage sera diffusé sur la chaîne Huit Mont Blanc et également sur le site de la commune. Accord du conseil.

VI - Les jardins de Haute-Savoie :

Dans le cadre du développement durable, le CDRA a souhaité mettre en place un projet « Les jardins de la Haute-Savoie ». La commission développement durable de Saint Germain au sein de laquelle Madame Millet, coordinatrice du projet, ainsi que Denis Vuailat se sont investis, informe le conseil que l'inauguration des jardins a été faite le 27 juin. Bien qu'il ait fallu travailler dans l'urgence ils ont pu présenter un parterre fleuri. La construction du logo, Biche - mairie-école, champignons, doit être fabriquée par l'ESAT du Parmelan. Ces jardins s'amélioreront sur le long terme.

Informations et questions diverses :

ASTERS : une réunion a eu lieu dans les locaux de la Communauté de communes de la Semine le 16 juin avec une présentation du dossier des zones naturelles à préserver. Objectif de cette association : préservation du patrimoine floral de la Haute-Savoie. Prochaine réunion le 02 septembre à la mairie de Saint Germain sur Rhône.

Commissions de la communauté de communes de la Semine :

Permutation envisagée entre Monsieur Dominique Rey, actuellement à la commission ZAC et Monsieur Philippe Girod, actuellement à la commission environnement.

Monsieur Rey se chargerait de la commission environnement et Monsieur Girod de la commission Z.A.C. Accord de ces deux personnes et du conseil municipal.

Plan départemental des sites stockage : la Préfecture est en recherche de terrains publics pour le stockage de matériaux de démolition, terres, gravats etc...d'une superficie de 5000 m². Une remise en état des parcelles est prévue au terme de l'exploitation.

Charte d'aménagement pour les trois Communauté de communes : Seyssel, Frangy et la Semine : il faudra d'après la D.T.A. (Directive Technique d'Aménagement) qu'à l'avenir les trois communauté de communes soient compatibles entre elles en prévision du SCOT (Schéma Cohérence Territoriale) Une réunion est prévue le 30 juin à Seyssel pour débattre du sujet.

Groupe scolaire du regroupement pédagogique : l'Inauguration du groupe scolaire est prévue le 05 septembre à 15 heures. La présence des membres du SIVU est vivement souhaitée. Vu le nombre d'enfants inscrits, 145 élèves, pour la prochaine rentrée l'ouverture d'une classe supplémentaire a été programmée. Le groupe scolaire comptera 6 classes.

Les membres du conseil ont arrêté la date du **24 août** pour assurer le déménagement de l'école de Saint Germain à Franclens.

Prioriterre : l'adhésion à l'ONG Prioriterre est de **52 €** par an le conseil émet un avis favorable à cette adhésion.

Syndicat des eaux de la Semine : les représentants de la commune au S.I.E. informent le conseil que le Syndicat va devoir modifier le tableau des emplois compte-tenu de l'avancement de grade des employés.

Bâtiment communal : Un courrier va être envoyé à Monsieur BAUDET, architecte, pour l'informer de l'entreprise retenue pour le contrôle technique et le CSPS, accélérer le dépôt du permis de construire et lancer la consultation des entreprises cet automne.

Le Maire,
Alain LAMBERT